

COMPTE RENDU

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS, Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Karine CAPOEN, Dominique MOSCET, Michel CORDIER, Cindy STEIN, Didier RYCKEMBEUSCH, Hervé BUTTEZ, Saadia BOLLENGIER

Excusés : Isabelle HALLIEZ donne pouvoir à Thérèse RYCKEBUSCH, Michel ROUTIER donne pouvoir à Didier SZYMCZAK, Delphine CARRU, Angélique VERBECKE, José LOUF

✚ Le quorum est atteint

✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance : Mr Jérôme BARRAS

Projection du CLIP réalisé par le Conseil Municipal des Enfants : « Tu parles d'un style ».

✚ Approbation du compte rendu du conseil consultatif du 13 avril 2023

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

1. Compte administratif du budget spécial 2022

Les membres du Conseil Consultatif seront appelés à examiner le compte administratif du budget spécial 2022.

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, propose à l'assemblée de désigner un président de séance pour le vote du Compte Administratif du budget spécial 2022. Il quitte la salle et laisse la présidence à Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI, première adjointe, qui le remplace. Cette dernière passe la parole à Monsieur Didier SZYMCZAK, adjoint, pour la présentation compte administratif.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

BUDGET SPECIAL

	TOTAL DES DEPENSES 2022	TOTAL DES RECETTES 2022 (dotation Dunkerque)
011- Charges à caractère général	719 765.60 €	1 695 601.00 €
65- Autres charges de gestion courante	975 747.40 €	
67- Charges exceptionnelles	88,00 €	

LE BUDGET SPECIAL

Le budget spécial voté au titre de l'année 2022 pour la commune associée de Fort-Mardyck a été construit sur la base d'un cadrage à 0% pour un montant de 1.907.200,00 €.

L'année 2022 a été marquée par la fin de la période de la pandémie de COVID lors du premier trimestre puis un redémarrage de l'activité mondiale et une guerre en UKRAINE induisant un phénomène d'inflation galopante qui se prolonge.

Afin de faire face à la hausse des énergies, la ville de Dunkerque nous a octroyée en juin **60.000,00 €**. Nous avons aussi effectué un virement de **30.000,00 €** du budget spécial vers le budget de gestion pour la masse salariale afin d'avoir les crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation du point d'indice et du SMIC. A noter enfin un rattachement de **19.612,60 €** permettant de rattacher une facture de gaz en litige avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE (problème de numéro SIRET qui a changé).

A la vue de ces modifications le budget spécial 2022 s'élève donc à la somme de **1.956.812,60 €**

1.907.200 + 60.000 - 30.000 + 19.612,60 = 1.956.812,60 €

La commune a consommé **86.65%** de ce budget soit la somme de **1.695.601,00 €** (le reliquat représente **261.211,60 €**).

Le budget spécial de la commune se divise en trois parties :

- **Les charges à caractère général**
- **Les autres charges de gestion courante**
- **Les charges exceptionnelles**

A. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles permettent d'assurer le quotidien et nécessaire au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget voté afin de faire face à l'ensemble de ces charges est de **838.900,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu d'ajouter la somme de 60.000,00 € correspondant à la somme versée par la ville de DUNKERQUE pour pouvoir faire face à la hausse de l'énergie ainsi que la somme de 19.612,60 € correspondant à un rattachement d'une facture en litige avec TOTAL ENERGIE.

$838.900 + 60.000 + 19.612,60 = \mathbf{918.512,60 \text{ €}}$

78.36 % de cette somme a été réalisé soit **719.765,60 €** (le reliquat représente **198.747,00 €**).

a) Les charges de gestion courante

Le montant total des dépenses des charges de gestion courante s'élève à **361.580,39 €**.

Impacté par l'augmentation du prix des matières premières, du papier et de l'énergie, ce budget ne s'est pas trouvé en difficulté dans ce contexte particulier grâce à la maîtrise des dépenses et une bonne gestion.

La commune s'est engagée très tôt (mars 2022) dans un plan de sobriété énergétique (1 heure en moins sur l'éclairage public puis extinction total de l'éclairage public de 23h00 à 04h30).

Malgré cela les dépenses en ce domaine ont augmenté de 52.314,99 € par rapport à 2021.

b) Patrimoine et cadre de vie

Le montant total des dépenses dans ces domaines s'élève à **173.362,82 €**.

Premier poste de dépenses il comporte entre autre

- Le coût de l'entretien des bâtiments communaux = 12.576,14 €
- Le démarrage de la démarche de sobriété énergétique = 11.288,41 €
- L'entretien des terrains = 31.337,76 pour le terrain de foot et 20.478,60 € pour les espaces verts
- L'entretien des voiries = 22.871,82 € (2022 année noire à cause des sinistres nombreux sur les candélabres 12.709,92 €)
- Optimisation de la salle des sports en créant un terrain de HAND BALL pour un montant total de 5.384,93 € (dont 1.992,00 € sur le budget spécial et 3.392,93 € sur le budget de gestion).
- Remise en état de la vidéo protection (4.631,22 €) et maintenance des éléments de sécurité des bâtiments publics (4.389,0 €)

c) L'éducation, la jeunesse, l'enfance et la famille

Le montant total des dépenses dans ces domaines s'élève à **53.264,98 €**

Le projet « PACTE REUSSITE EDUCATIVE » impacte plus particulièrement le budget de gestion sur la masse salariale pour la mise en place des ateliers linguistiques.

Malgré l'inflation, la municipalité a tenu à satisfaire au mieux les demandes des écoles. Les projets scolaires ainsi que les sorties ont retrouvé leur dynamisme après un fort ralentissement dû à la pandémie.

- ACHAT DE FOURNITURES ET DE MANUEL SCOLAIRES = 16.613,37 €
- SORTIES ET PROJETS SCOLAIRES = 8.681,46 €
- VOYAGE DE FOIN DE CM2 (PAIRI DAIZA en 2022) = 1.359,80 €
- FETES DE FIN D'ANNEE = 5.905,67 €

Il est important aussi de noter qu'en attendant que la restauration scolaire ne voit le jour à FORT-MARDYCK, le coût de la cantine scolaire s'élève à 6.517,06 € pris en charge par la commune.

d) Les animations, la culture et la vie associative

Le montant total des dépenses dans ces domaines s'élève à **69.927,08 €**.

Parmi tous les événements de cette rubrique on peut noter :

- La 10^{ème} édition du salon de la BD après un report dû à la pandémie. Cette opération a coûté **22.515,80 €**
- La création d'un marché de Noël (12.764,34 €) et un renforcement des illuminations de Noël (15.440,00 €) pour un montant total de **28.204,34 €**

- La poursuite de la redynamisation de la fête du 14 juillet pour un montant total de **7.331,85 €**

Tout cela en assurant la continuité des manifestations récurrentes en apportant des touches de nouveauté sans avoir d'incidence sur le budget. L'inventivité paye.

e) La communication

Le montant total des dépenses dans ce domaine s'élève à **31.766,04 €**.

Après sa création en 2021, le pôle communication accompagne les projets de mandats ainsi que les actions municipales menées par l'ensemble des services.

f) Le développement durable et la biodiversité

Le montant total des dépenses dans ces domaines s'élève à **19.182,82 €**.

- Végétalisation = 14.338,29 €
- Concours jardins fleuris et fête du vélo encourageant les déplacements doux = 4.844,53 €

g) Le personnel

Le montant total des dépenses dans ce domaine est de **7.316,90 €** dont 6.536,10 € pour les formations des agents de la commune dont le contrat d'apprentissage.

B. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles regroupent à titre principal les subventions (AFMACS et SCAS).

Le budget voté afin de faire face à l'ensemble de ces charges est de **1.066.500,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu de soustraire la somme de 30.000,00 € suite à une décision modificative prise en conseil consultatif pour un virement vers le budget de gestion pour la masse salariale afin d'avoir les crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation du point d'indice et du SMIC.

$1.066.500 - 30.000 = \mathbf{1.036.500,00 \text{ €}}$

94.14 % de cette somme a été réalisé soit **975.747,40 €** (le reliquat représente **60.752,60 €**).

- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS = 601.237,76 €
- SUBVENTION A LA SCAS = 225.000,00 €
- SIVU ET CHAINE 32 = 148.064,13 € dont 144.875,00 € au SIVU

C. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles comprennent essentiellement le remboursement bien particulier de certains frais de régie (notamment les frais de cantine).

Le budget voté afin de faire face à l'ensemble de ces charges est de **1.800,00 €**.

4.89 % de cette somme a été réalisé soit **88,00 €** (le reliquat représente **1.712,00 €**).

LE BUDGET DE GESTION

Le budget de gestion voté en 2022 est de **2.090.000,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu d'ajouter la somme de 30.000,00 € suite à une décision modificative prise en conseil consultatif pour un virement depuis le budget spécial pour la masse salariale afin d'avoir les crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation du point d'indice et du SMIC.

$2.090.000 + 30.000 = \mathbf{2.212.000,00 \text{ €}}$

99.27 % de cette somme a été réalisé soit **2.104.618,71 €** (le reliquat représente **15.381,29 €**).

Les dépenses des ateliers linguistiques et le contrat d'apprentissage du paysagiste ont été intégrées dans l'élaboration du budget en cours d'année.

LE BUDGET INVESTISSEMENT

Le budget investissement voté en 2022 est de **400.000,00 €**.

A ce budget voté il y a lieu d'ajouter la somme de 40.000,00 € suite à la vente d'un terrain situé CONTOUR DU BOUT D'AVAL.

$400.000 + 40.000 = \mathbf{440.000,00 \text{ €}}$

93 % de cette somme a été réalisé soit **408.895,31 €** (le reliquat représente **31.104,69 €**).

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR

- ❖ **ADOPTE** le compte administratif du budget spécial 2022 comme susmentionné.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

2. Compte de gestion du budget spécial 2022 du receveur

Le Compte de Gestion du Receveur doit être examiné par les membres du Conseil Consultatif. L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget Spécial a été réalisée par le Receveur et le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune (Budget Spécial).

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **ADOpte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget spécial pour le même exercice.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.
- ❖ **PRECISE** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs communaux.

3. Décision modificative n°1 du budget spécial 2023

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget spécial 2023 qui prend en compte des ajustements de crédits nécessaires au bon fonctionnement des affaires communales.

Cette décision permet d'inscrire une somme de 11 697.00 € en supplément de crédit liée au remboursement d'un préjudice (assurance AXA).

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution sur crédits Ligne de crédit d'origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire	Diminution sur crédits Ligne de crédit d'origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire
Section FONCTIONNEMENT DEPENSES D-615221-FM08-020		11 697.00		
Section FONCTIONNEMENT RECETTES R-748721-FM00-01				11 697.00
TOTAL		11 697.00		11 697.00

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget spécial 2023 comme exposé ci-dessus.
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

II. ANIMATION-CULTURE

4- Subvention de fonctionnement 2023 au Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative a sollicité une subvention pour mener à bien ses actions, celle-ci a fait l'objet d'une étude technique.

Il est donc proposé de renouveler, cette année, l'octroi de la subvention de fonctionnement et d'attribuer un montant de 1 650€ au titre de l'exercice 2023.

Les membres du Conseil sont appelés à donner leur avis sur le versement d'une subvention de fonctionnement 2023 au Syndicat d'Initiative, comme précité.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement 2023 d'un montant de **1 650 €** au Syndicat d'Initiative
- ❖ **DIT** que la dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2023 (article Subventions).
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

5- Convention de partenariat annuel entre la commune de Fort-Mardyck et l'association TEAM DK STUNT

La Municipalité organise depuis deux ans plusieurs manifestations en partenariat avec l'association Team DK Stunt qui met également à disposition de la commune du matériel divers (tonnelles, gonflables...).

Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention.

Pour l'aide apportée par l'association Team DK Stunt à l'organisation des manifestations de la Commune, il est proposé l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 2 500€.

Les membres du Conseil sont appelés à se prononcer sur la signature de la convention avec l'association Team DK Stunt ainsi que sur le versement de la subvention.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Team DK STUNT
- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle à hauteur de 2 500 euros.
- ❖ **DIT** que la dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2023 (article Subventions).

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

6- Demande de subvention exceptionnelle de l'association des parents d'élèves de l'école SALENGRO

L'Association des Parents d'élèves de l'école SALENGRO souhaite offrir à tous les élèves de CM2 entrant en 6^{ème} (31 enfants) une clé USB personnalisée.

Par ailleurs, elle projette d'acquérir également des tonnelles pour le bon déroulement de ses manifestations en extérieur.

Le coût de l'opération se monte à 490 euros et l'association s'engage à financer 340 euros. Elle sollicite la Municipalité pour une subvention de 150 euros.

Les membres du Conseil sont appelés à émettre un avis sur le versement cette subvention à l'Association des Parents d'Elèves SALENGRO

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR**

❖ **AUTORISE** le versement de la subvention de fonctionnement 2023 d'un montant de **150 €** à l'APE SALENGRO

❖ **DIT** que la dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2023 (article Subventions).

❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

III. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

7-Décisions

IV. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Aucune question n'a été formulée

V. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été formulée

INFORMATION

Présentation de la programmation des festivités estivales :

- ✓ 24 juin : Election de Miss Côte d'Opale 2023 et Mister chic
- ✓ 25 juin : Tournoi de foot au stade albert BENOIT
- ✓ 30 juin : bal'ados pour fêter la fin de l'année scolaire en partenariat avec l'AFMACS
- ✓ 14 juillet : Grande fête sur le parvis de la mairie en partenariat avec TEAM DK STUNT
- ✓ 28 juillet : Animation musicale sur le parvis de la mairie
- ✓ 6 août : Fête du square en partenariat avec l'APE Jean JAURES
- ✓ 27 août : brocante organisée par l'association « à travers ton regard)

Le parc Zoologique aura aussi sa propre programmation estivale.

Un numéro spécial du journal municipal qui va être distribué dans les prochains jours reprendra toutes les animations qui ont lieu sur la commune et aussi en dehors de la commune comme le feu d'artifice qui a lieu cette année au fort de Petite-Synthe.

Le Maire Délégué
Grégory BARTHOLOMEUS